

12 avril 2012

finances Solidaires

Comité Technique Ministériel

Reconvocation réglementaire !

Faisant suite au vote unanime des fédérations lors du CTM du 12 mars dernier contre le projet de décret du statut particulier des techniciens de laboratoire des écoles nationales des mines (voir notre précédent compte rendu), un nouveau Comité Technique Ministériel s'est tenu le 12 avril auquel l'administration avait rajouté un point à l'ordre du jour : la présentation du guide de prévention amiante. Ce CTM était présidé par le secrétaire général Dominique LAMIOT.



NES des Tecnicien de laboratoire des écoles nationales des Mines

Aucune modification n'a été proposé par l'administration sur le décret qui pour le secrétaire général certes «constate l'extinction du corps» mais génère selon lui «des éléments positifs» : meilleurs indices, augmentation des taux pro-pro - maximise l'édifice indemnitaire.

Et d'annoncer trois mesures supplémentaires mais non statutaires concernant la gestion et la proposition d'un nouveau barème indemnitaire :

- augmentation des taux pro- pro :

- 29% pour le second grade
- 25% pour le troisième grade

- promotion en Ingénieur de l'Industrie et des Mines

- par liste d'aptitude tous les deux ans

- détachement / intégration

- D'ici le 30 juin une cartographie des postes occupés par les techniciens de laboratoire sera établie. Elle devrait permettre d'ici la fin de l'année de déterminer une dizaine de détachement /intégration dans le corps des secrétaires administratifs et une dizaine en tant que contractuels de catégorie A.

- nouveau barème indemnitaire

Le secrétariat général a annoncé un nouveau barème qui accompagnera le passage au NES en intégrant une prime de rendement égale à 18% du traitement indiciaire de chaque échelon.

Pour Solidaires finances ces quelques avancées qui ne concernent que 96 agents ne peuvent suffire à faire oublier l'extinction d'un corps et l'absence d'un plan de qualifications exceptionnel qui aurait du être mis en place bien en amont sans oublier que la réponse indemnitaire à l'instar de toutes les primes a le désavantage de ne pas compter dans le calcul de la retraite.

Votes

Contre : Solidaires Finances, CGT ,FO, CFDT et CFTC/UNSA

Amiante : Ça avance Lentement mais sûrement

Lors de ce CTM, a été présenté le Guide de prévention du risque amiante dans la gestion des bâtiments, Guide élaboré par un groupe de travail « expert » placé sous l'autorité du Secrétaire Général, constitué à la demande des fédérations à l'automne 2009 après que celles-ci ont claqué la porte du CHSM.

En effet, en 2007, une étude avait mis en évidence le manque de fiabilité des Documents Techniques Amiante (DTA), du fait notamment de l'absence, de l'inadaptation, voire de la mauvaise qualité des repérages des zones amiantées.

La situation était d'autant plus préoccupante que l'ensemble des services des ministères connaissent des restructurations permanentes entraînant parfois de lourds travaux immobiliers, le plus souvent réalisés dans la précipitation et donc sans respecter les règles en vigueur.

Un plan d'action ministériel a été mis en place : il visait à retirer progressivement les matériaux friables détectés, les matériaux non friables mais en état dégradé et à assurer un suivi périodique de l'état de conservation des matériaux considérés en bon état. Ce plan sera quasiment achevé fin 2012.

Parallèlement, le Comité « experts » avait deux objectifs : suivi d'un certain nombre de chantiers pilote et réalisation d'un guide couvrant toutes les problématiques immobilières liées au risque amiante (gestion courante des bâtiments et opérations de travaux). Sa vocation étant de fournir aux chefs de service une information à jour de la réglementation en vigueur et de fixer des prescriptions au regard de leurs obligations réglementaires, notamment leur obligation de résultat et non plus seulement de moyens.

Le Comité s'est réuni à plusieurs reprises et a finalisé ses travaux le 9 mars dernier. Une fois n'est pas coutume, les fédérations ont unanimement souligné la qualité du dialogue social sur ce dossier complexe, la volonté d'aboutir ayant été largement partagée de part et d'autre de la table.

Ainsi, certaines prescriptions du Guide vont au-delà de la réglementation en vigueur, et le principe de précaution maximale a prévalu (mesures des fibres, choix des entreprises intervenantes, ...).

Pour autant, les fédérations ont souhaité que ce document fasse l'objet d'une présentation en CTM afin de lui donner un poids plus politique et ont demandé au Secrétaire Général qu'il soit accompagné d'une note « directive » afin que les directions locales mettent réellement en œuvre l'ensemble des préconisations.

La diffusion se fera auprès des Présidents et des membres des CHS-CT, des acteurs de l'immobilier, des antennes immobilières et des chefs de service de réseaux. Il sera également mis en ligne et périodiquement révisé afin de tenir compte des évolutions de la réglementation en la matière.*

Dans un contexte contraint et à l'heure où le dialogue social est souvent en panne, les avancées obtenues sur cette partie du dossier Amiante sont à noter, mais la vigilance reste de mise pour que cela ne reste pas lettre morte.

Concernant le suivi médico-administratif amiante, le Secrétaire Général a pris l'engagement d'un nouveau comité « expert » qui devrait se réunir avant l'été.

* Dès que la note nous sera communiquée, nous la mettrons ainsi que le Guide sur le site fédéral à la rubrique Conditions de travail.